

Chers voisins et amis noisesiens,

Le 12 avril 2011

Comme beaucoup d'entre vous, nous avons découvert dans le dernier bulletin municipal, sous la plume de M. Rigon, la décision de Noisy de se retirer du PNR pour des raisons assez confuses.

Monsieur le maire, que nous avons interrogé à ce sujet le 4 février, ne s'est pas montré plus explicite. Il nous a semblé que la réelle motivation était de disposer d'une plus grande liberté dans les plans d'urbanisation.

Voudrait-on que Noisy devienne une nouvelle banlieue ?

Qu'est ce qu'un Parc Naturel Régional ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Ils s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français s'inscrit ainsi dans le Développement Durable et met en œuvre des actions en lien avec les 5 missions définies par Décret :

- - la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- - l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement ;
- - le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- - l'accueil, l'éducation et l'information du public. Les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux ;
- - l'expérimentation et la recherche. Les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'action.

Noisy sur Ecole, fondatrice du PNR du Gâtinais dès 1999

57 communes s'unissent en 1999 pour former le PNR

Aujourd'hui le PNR regroupe :

69 communes, 8 communautés de communes, le conseil général de l'Essonne
le conseil général de Seine et marne, le conseil général d'Ile de France

Par décision unilatérale d'un seul homme, NOISY se retire du PNR

Noisy est la seule commune qui se retire du PNR !

Et ce, par la seule volonté du maire M. Rigon, qui n'a pas pris la peine de soumettre cette décision au vote du conseil municipal, ni même débat démocratique avec les citoyens de la commune, intéressés au premier chef.

Or, cette décision, soit-disant « mûrement réfléchie » est définitive pour les 12 prochaines années . Elle nous prive, non seulement de la valorisation apportée par le Parc, mais encore des aides, subventions et protections environnementales apportées aux particuliers comme à la communauté.

Pour mémoire,

Ce que le PNR à apporté à Noisy

<i>Détails</i>	<i>Subvention</i>
Atlas et chartes paysagères	8 020,00 €
17 silos à compost	1 260,00 €
Restauration du cadastre napoléonien	1 963,54 €
Réhabilitation de deux bâtiments agricoles	4 526,82 €
Restauration du cadastre napoléonien	2 036,72 €
Restauration du Pont du Jeu de Paume	17 000,00 €
à un agriculteur , aménagement local produits phytosanitaires	930,11 €
Restauration du pont de Chambergeot	17 000,00 €
À un particulier : restauration d'un séchoir à plantes	1 369,98 €
Installation d'un chauffe- eau solaire	4 221,43 €
À un particulier : installation d'une pompe à chaleur eau/eau	1 000,00 €
À un particulier : isolation d'un logement antérieur à la RT 2005	7 778,16 €
Acquisition d'une armoire à pesticides	1 320,00 €
Enfouissement de 4 conteneurs rue du Ont de l'arcade	17 540,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	79 966,76 €

Les projets qui ne seront plus subventionnés

- **Patrimoine paysager** : conteneurs à déchets, aménagement d'espaces publics, entrées/traversées de bourgs, pistes cyclables, piétonnes, cavalières, bâtiments agricoles
- **Patrimoine culturel** : aides à la préservation du patrimoine mobilier, églises, chapelles
- Animation culturelle : créations, auteurs locaux
- **Agriculture** : eaux pluviales, élevage, diversification
- **Sylviculture** : élaboration de plans simples de gestion, débardage à cheval (pas comme l'ONF)
- **Aide aux entreprises** : création, commerce et artisanat
- **Tourisme** : hébergements ruraux
- **Energie** : isolation (privés), travaux sur bâtiments publics
- **Education**

Pour invalider cette décision autoritaire inconsiderée, nous vous invitons à manifester votre protestation, en signant la pétition ci-jointe :

***« POUR LE MAINTIEN DE LA COMMUNE DE NOISY-sur-ECOLE,
DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS »***

Christine Arfeuillères,

Philippe Le Corneur,

11 domaine de la Chesnaye Noisy sur Ecole tel 01 60 71 89 11